



Règlement **Section Sportive Scolaire Badminton Voltaire**

La Section Sportive Scolaire BADMINTON se veut être un projet complet dans le cursus de l'élève. L'élève se transformera tant sur le plan de la motricité, que sur le plan intellectuel en développant de nombreuses qualités nécessaires à la vie en collectivité. Au sein de sa semaine de collégien, l'enfant devra assumer son travail scolaire ainsi que plusieurs entraînements en Badminton (Section Sportive, Association Sportive, voire club).

La réussite d'un projet ambitieux repose sur la capacité du jeune athlète à adopter un comportement réfléchi pour équilibrer ses investissements tant dans le Badminton que dans ses études. Le développement d'une méthodologie rigoureuse de travail, d'une responsabilisation progressive et d'une prise d'initiative personnelle seront les objectifs poursuivis au cours d'un cursus de 4ans (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

L'admission en Section Sportive Scolaire Badminton induit une exigence de résultats (pas uniquement de performance). En ce sens toute compétition sportive ou action, par laquelle l'élève est appelé à défendre les couleurs de son collège est obligatoire (compétition UNSS le mercredi après-midi), tout comme l'adoption d'une tenue vestimentaire compatible avec la pratique de son sport.

Le présent règlement a pour vocation de fixer les règles que l'élève devra respecter afin de se garantir les meilleures conditions possibles pour mener à bien ces objectifs.

ELEVE DE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE DANS LE COLLEGE VOLTAIRE :

1. Vie au quotidien :

Tout élève de la Section Sportive Badminton devra adopter une attitude en conformité avec le règlement intérieur du collège.

2. Le suivi de scolarité

Le Livret Scolaire Unique (LSU) sera renseigné à chaque trimestre pour s'assurer de l'investissement de chaque élève.

Une fiche de suivi de validation de compétences permettra un suivi rigoureux pour s'assurer d'une bonne progression de l'élève.

3. Suivi médical

Un élève souhaitant s'inscrire à la Section Badminton, doit passer une visite médicale avec un médecin du sport avant l'entrée à la Section (un suivi médico-sportif sera ensuite effectué en cours d'année avec le professeur référent de la Section et l'infirmière du collège).

ATHLETE DE SECTION SPORTIVE SCOLAIRE BADMINTON AUX ENTRAINEMENTS :

1. Horaires et déplacements

Les entraînements de la Section Sportive auront lieu pendant le temps scolaire sur des plages prévues dans leur emploi du temps en début d'année (jusqu'à 18h possible). A ce titre, les entraînements sont obligatoires. Toute absence ou retard devront être justifiés auprès de l'enseignant responsable et de la vie scolaire. En cas d'inaptitude partielle, la présence est obligatoire. Il pourra être demandé un certificat médical.

Les élèves devront se présenter en rang à l'intérieur du collège afin de se déplacer avec l'enseignant responsable.

2. Entraînements et lieu de pratique de la Section Sportive Scolaire

L'entraînement est placé sous la direction de l'enseignant responsable de la Section Sportive qui en détermine les modalités et la progression. Un éducateur(trice) du V7R Bédarrides peut être amené à conduire l'entraînement d'une partie du groupe afin de proposer des conditions de travail optimales.

Les entraînements auront lieu soit au gymnase du collège sur le créneau d'une heure, soit à la halle des sports (au parc municipal) sur le créneau de deux heures. A ce titre, les élèves s'engagent à respecter le matériel, les lieux et les personnes.

La tenue : chaque élève de la Section devra avoir un short pour les compétitions et le tee-shirt de l'Association Sportive (disponible au collège : 5€). Le short est fortement recommandé pour les entraînements.

ATHLETE DE SECTION SPORTIVE A L'UNSS, ENTRAÎNEMENTS & COMPETITIONS :

L'inscription à l'Association Sportive du Collège Voltaire (25 euros de frais d'inscription + 5€ avec le tee-shirt de l'AS) est **obligatoire** (ces frais peuvent vous être remboursés si votre enfant s'inscrit au club de badminton de Bédarrides V7R).

La Section Sportive Scolaire fait partie intégrante de l'Association Sportive du Collège Voltaire. **La participation aux compétitions « UNSS excellence » sera obligatoire** en tant que joueur ou jeune officiel certains mercredis après-midi (jusque 17h30 potentiellement).

Les entraînements de l'Association Sportive le mercredi après-midi sont obligatoires pour les élèves de section.

- 6^{ème}/5^{ème} : 12h45-14h30
- 4^{ème}/3^{ème} : 14h30-16h

Un élève inscrit à la Section Badminton s'engage à **se former à l'arbitrage** (formation Jeune officiel UNSS), dans le cadre des formations, entraînements et matchs organisés par l'UNSS ou la Section Sportive.

Tout élève de section inscrit en club se verra réduire les frais d'inscription au club de 25€+5€.

SANCTIONS PREVUES EN CAS DE MANQUEMENTS AUX REGLES ENONCEES CI-DESSUS :

L'élève inscrit à la Section Sportive Scolaire Badminton se doit d'avoir un comportement irréprochable en cours, aux entraînements, et lors de toute activité scolaire (sorties, études, rencontres...), ainsi qu'une attitude positive face au travail. En cas de comportements déviants donnant lieu à un rapport d'incident ou à des résultats scolaires en forte baisse, l'équipe pédagogique et éducative se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement l'élève de la Section Sportive Scolaire Badminton.

En cas d'exclusion définitive, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.

Nom :

Prénom :

Signatures :

Élève

Responsable légal

M.HATTAT

Chef d'établissement